



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-040-2016-07

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2016

Sommaire

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2016-07-12-099 - Décision n° 2016-193 portant délégation de signature du Directeur Général à M LACAZE (2 pages)	Page 3
IDF-2016-07-12-100 - Décision n° 2016-194 portant délégation de signature du Directeur Général à Mme LE BAUT (2 pages)	Page 6
IDF-2016-07-12-101 - Décision n° 2016-195 portant délégation de signature du Directeur Général à M MEHEUT (2 pages)	Page 9

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2016-07-12-099

Décision n° 2016-193 portant délégation de signature du
Directeur Général à M LACAZE

Décision n° 2016-193 **PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu la décision n°2016-81, portant délégation de signature du Directeur Général à Monsieur Thomas LACAZE,

Décide :

Article 1 : La décision n°2016-81 est abrogée,

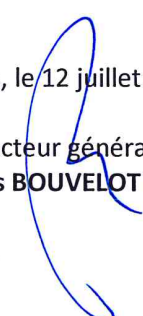
Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Thomas LACAZE, Chef du service Sites et Sols Pollués, pour les actes liés à l'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux n'entraînant aucune conséquence sur le montant du marché ou sur son contenu, à savoir :

- Les ordres de service de démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- Les ordres de service de suspension de délais de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- Les ordres de service de reprise d'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- Les ordres de service de prolongation du délai de la mission de Maîtrise d'œuvre et des travaux,
- Les procès-verbaux de réception de travaux, et de levée de réserves
- Les bordereaux de suivi,
- Les bordereaux de suivi de déchets dangereux, non dangereux, inertes,
- Les bordereaux de suivi de déchets amiantés (BSDA),
- Les fiches d'identification des déchets (FID)
- Les bordereaux de remise de clefs,
- Les états des lieux
- Constater le service fait.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 12 juillet 2016.

Fait à Paris, le 12 juillet 2016

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT



Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2016-07-12-100

Décision n° 2016-194 portant délégation de signature du
Directeur Général à Mme LE BAUT

Décision n° 2016-194
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu la décision n°2016-82, portant délégation de signature du Directeur Général à Madame Anne LE BAUT,

Décide :

Article 1 : La décision n°2016-82 est abrogée,

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Anne LE BAUT, Responsable de projets, pour les actes liés à l'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux n'entraînant aucune conséquence sur le montant du marché ou sur son contenu, à savoir :

- Les ordres de service de démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- Les ordres de service de suspension de délais de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- Les ordres de service de reprise d'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- Les ordres de service de prolongation du délai de la mission de Maîtrise d'œuvre et des travaux,
- Les procès-verbaux de réception de travaux, et de levée de réserves
- Les bordereaux de suivi,
- Les bordereaux de suivi de déchets dangereux, non dangereux, inertes,
- Les bordereaux de suivi de déchets amiantés (BSDA),
- Les fiches d'identification des déchets (FID),
- Les bordereaux de remise de clefs,
- Les états des lieux,
- Constater le service fait.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 12 juillet 2016.

Fait à Paris, le 12 juillet 2016

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT



Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2016-07-12-101

Décision n° 2016-195 portant délégation de signature du
Directeur Général à M MEHEUT

Décision n° 2016-195
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu la décision n°2016-83, portant délégation de signature du Directeur Général à Monsieur Yann MEHEUT,

Décide :

Article 1 : La décision n°2016-83 est abrogée,

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Yann MEHEUT, Chef de projets fonciers junior, pour les actes liés à l'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux n'entraînant aucune conséquence sur le montant du marché ou sur son contenu, à savoir :

- Les ordres de service de démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- Les ordres de service de suspension de délais de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- Les ordres de service de reprise d'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- Les ordres de service de prolongation du délai de la mission de Maîtrise d'œuvre et des travaux,
- Les procès-verbaux de réception de travaux, et de levée de réserves
- Les bordereaux de suivi,
- Les bordereaux de suivi de déchets dangereux, non dangereux, inertes,
- Les bordereaux de suivi de déchets amiantés (BSDA),
- Les fiches d'identification des déchets (FID)
- Les bordereaux de remise de clefs,
- Les états des lieux,
- Constater le service fait.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 12 juillet 2016.

Fait à Paris, le 12 juillet 2016

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT

